



Présidence du Conseil d'Etat

Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates

Kanzlei - IVS

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

18 septembre 2015

### 30 ans de médiation scolaire en Valais

**(IVS).- En 2015, la médiation scolaire en Valais célèbre ses 30 ans. Plus de 350 enseignants ont été formés à ce jour en qualité de médiateurs/médiatrices scolaires. Lors d'une manifestation réunissant les principaux acteurs de la médiation ce vendredi à Sierre, les résultats de ces dernières années ainsi que les changements à entreprendre ont été analysés autour d'une table ronde.**

La médiation scolaire a été mise en place en 1985 par le Conseil d'Etat et le Parlement valaisan comme mesure de prévention pour lutter contre l'abus de drogues dans les écoles valaisannes du secondaire I et II. L'objectif était de renforcer les ressources internes des écoles et de leur fournir des outils et des méthodes d'intervention qui leur permettent de réagir rapidement et aisément face aux problèmes de société, qu'ils soient sociaux, familiaux ou personnels et qui sont (également) observés dans le contexte scolaire.

Les médiateurs/médiatrices scolaires sont tous des enseignant(e)s, connaissant l'École, sa structure et qui savent à quels défis les élèves/apprentis, parents et enseignants sont confrontés quotidiennement.

La médiation scolaire aide les élèves/apprentis à surmonter des difficultés quotidiennes, voire des crises existentielles, afin qu'ils ne mettent pas leur formation en danger. La consultation et l'accompagnement des élèves/apprentis, mais également le recours à d'autres spécialistes, font partie des tâches des médiateurs/médiatrices scolaires. Ils agissent également en qualité de personne ressource pour les parents d'élèves/apprentis ainsi que pour ses collègues et sensibilise tous les acteurs de l'École aux thèmes actuels qui touchent les élèves/apprentis.

En sa qualité de ressource interne à l'École, le médiateur/la médiatrice scolaire est sous la responsabilité de la direction des écoles. A partir de 2015, la médiation scolaire sera également présente au niveau de la scolarité primaire.

#### **Personnes de contact :**

**Oskar Freysinger, chef de département, 027 606 40 05**

**Christian Nanchen, Chef du Service cantonale de la jeunesse, 027 606 48 42**

